

Norvège

Exemples d'affaires concernant la Norvège

O. c. Norvège et Hammern c. Norvège (11 février 2003)

Les requérants ont été acquittés du chef d'abus sexuels sur mineurs. Après leur acquittement, ils ont demandé réparation des préjudices qu'ils avaient subis du fait de la procédure pénale.

Violation de l'article 6 § 2 (présomption d'innocence)

Folgerø et autres c. Norvège (29 juin 2007)

Les requérants, tous membres de l'Association humaniste norvégienne (*Human-Etisk Forbund*), sont des parents dont les enfants étaient à l'époque des faits scolarisés dans l'enseignement primaire. Ils alléguent que le refus de dispenser totalement leurs enfants de cours sur le christianisme, la religion et la philosophie les avait empêchés d'assurer à ces derniers une éducation conforme à leurs convictions religieuses et philosophiques.

Violation de l'article 2 du Protocole n° 1 (droit à l'instruction)

Conseil de l'Europe
Adhésion : 5 mai 1949

La Convention
Signature : 4 novembre 1950
Ratification : 15 janvier 1952

Juge en fonction
Sverre Erik JEBENS

Historique des juges
Hanne Sophie GREVE (1998-2004)
Rolv RYSSDAL (1973-1998)
Terje WOLD (1959-1972)

Premier arrêt
E. c. Norvège (29 août 1990)

La Cour et la Norvège au 1^{er} janvier 2011
Nombre total d'arrêts : 28
Arrêts de violation : 20
Arrêts de non-violation : 8
Autres arrêts : 0
Décisions d'irrecevabilité : 846
Requêtes pendantes : 80

Exemple de mesure générale

Bergens Tidende et autres c. Norvège (2 mai 2000)

Condamnation d'un journal, de son rédacteur en chef et d'une journaliste pour avoir diffamé un chirurgien esthétique en publiant des témoignages de patientes mécontentes.

⇒ Changement de jurisprudence de la Cour suprême norvégienne en matière de diffamation.